

ARRETE PREFECTORAL du 28 JUILLET 2023

**FIXANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE**

FORMATION PLENIERE

**LE PREFET du FINISTERE,
Officier de la Légion d'honneur**

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R-313-1 et suivants,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret n°2006-662 du 7 juin 2006 relatif à la réorganisation, au retrait de magistrats et à la suppression de diverses commissions administratives,
- VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la simplification des commissions administratives, et notamment ses articles 8, 9, 15 et 17,
- VU le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création et au fonctionnement des commissions à caractère consultatif,
- VU le décret n°90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,
- VU l'arrêté préfectoral n°201904-0004 du 14 février 2019 fixant la désignation des organisations syndicales agricoles représentatives,

Considérant la nécessité de renouveler la composition de la commission initiale compte tenu du délai de nomination des membres (fixé à trois ans) et des changements intervenus dans diverses représentations,

Considérant la promulgation de la loi N°2021-1756 portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires et la nécessité d'élargir les compétences de la section spécialisée « économie agricole – gaec – structures des exploitations »,

Considérant le transfert des politiques publiques en matières d'aides à l'installation à l'agriculture au conseil régional de Bretagne à compter du 01/04/2023 et la nécessité de revoir l'organisation des commissions d'orientation de l'agriculture dans le département du Finistère,

sur proposition de M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant et comprend les membres suivants :

- 1) **le Président du conseil régional ou son représentant**
- 2) **la Présidente du conseil départemental ou son représentant**
- 3) **au titre d'un établissement public de coopération intercommunale**
le Président de l'association des maires ou son représentant
- 4) **le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant**
- 5) **la directrice départementale des finances publiques ou son représentant**
- 6) **au titre de la Chambre d'Agriculture**

Membre titulaire :

Le Président de la chambre d'agriculture, 2 allée St Guénolé, CS 26032, 29322 QUIMPER Cédex ou son représentant

Membres suppléants :

Sophie ENIZAN, Kerglaye 29340 RIEC SUR BELON

Membre titulaire :

Sophie JEZEQUEL – Quillevennec – 29190 LENNON

Membres suppléants :

Hélène LE ROUX – Kervinic – 29500 ERGUE GABERIC

dont au titre des coopératives :

Membre titulaire :

Thierry MARCHAL – Quistinit – 29450 SIZUN

Membres suppléants :

Hervé LOUSSAUT – Quinquis – 29620 PLOUEGAT GUERRAND

- 7) **le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou son représentant**

- 8) **au titre des activités de transformation des produits de l'agriculture :**

Sociétés coopératives agricoles :

Membre titulaire :

LOUSSAUT Hervé, Quinquis 29620 PLOUEGAT GUERRAND

Membres suppléants :

Jean LE TIRANT, Louzouec Vian 29380 BANNALEC

Guy LE BARS, Lein Vian 29260 PLOUDANIEL

Entreprises agro-alimentaires non coopératives :

Membre titulaire :

M. Yannick AUFFRET, S.I.L.L, Le Raden, B. P 1, 29860 PLOUVIEN

Membre suppléant :

M. Bruno de LA PESCHARDIERE, LACTALIS, Sté Laitière de Pontivy, rue Charles Le Tellier 56300 LE SOURN

9) au titre des syndicats agricoles :

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et des Jeunes Agriculteurs :

Membre titulaire :

Jean-Alain DIVANAC'H – Trevilly – 29550 PLONEVEZ PORZAY

Membres suppléants :

Brigitte REST, Lescleden - 29270 MOTREFF

Gwenolé PUECH – Kerniou – 29700 PLUGUFFAN

Membre titulaire :

Nadine PLUSQUELLEC, Le Rest - 29270 CLEDEN POHER

Membres suppléants :

Thierry MARCHAL, Quistinit – 29450 SIZUN

Joel SOUBIGOU – L'Ellouet – 29450 SIZUN

Membre titulaire :

Agnès KERBRAT – La Haie – 29490 MILIZAC

Membres suppléants :

Mégane LE BARS – Le Bouillard – 29244 ST DERRIEN

Philippe LAURENT Kérozan – 29820 BOHARS

Membre titulaire :

Alexandre CASTREC – 3 route de l'échangeur – 29860 KERSAINT PLABENNEC

Membres suppléants :

Yann LE GAC – Spenerger – 29590 LOPERIC

Quentin SERGENT – Lescogan – 29790 BEUZEC CAP SIZUN

Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :

Membre titulaire :

Raphael COTTY Croas Menn 29610 PLOUIGNEAU

Membres suppléants :

Madeg JOIN-LAMBERT – Manoir Moguel – 29310 QUERRIEN

Edern CADIOU – Coat Bian – 29530 PLONEVEZ DU FAOU

Coordination rurale :

Membre titulaire :

Marie-Claire LE DALL – 8 bis Venelle des Ormes – 29850 GOUESNOU

Membres suppléants :

Bruno DEMEURE, Gars Ar Zaux 29190 LE CLOITRE PLEYBEN

Jean Michel FAVENNEC, Breuguntun 29190 LE CLOITRE PLEYBEN

Membre titulaire :

Hervé GUILLERM, 23 Lestrevet – 29550 PLOMODIERN

Membre suppléant :

Gillian MORE – La Forêt – 29560 LANDEVENNEC

Pascal DEMEURE, le Meneic 29190 LE CLOITRE PLEYBEN

Membre titulaire :

Sébastien ABGRALL - Kéralle – 29440 SAINT VOUGAY

Membres suppléants :

Cecile BARAER – Kergaradec – 29180 QUEMENEVEN

Sylvain COZ – Lannou Bras – 29490 GUIPAVAS

10) au titre des salariés agricoles :

Membre titulaire :

Jean-Luc FEILLANT, 46 rue Léon Blum 29150 CHATEAULIN

Membres suppléants :

Christian LE GARREC, Pengoyen 29710 PLONEIS

Michel LE BOT, 29 Langeoguer 29440 PLOUGAR

11) au titre de la distribution des produits agro-alimentaires :

Grande distribution :

Membre titulaire :

M. le directeur ou son suppléant, Super U, Le Lannou 29120 COMBRIT

Membres suppléants :

M. le directeur ou son suppléant, Géant Cornouaille, route de Bénodet 29196 QUIMPER Cédex

M. le directeur ou son suppléant , Carrefour, Pont de Poulguinan 29196 QUIMPER Cédex

Commerce indépendant :

Membre titulaire :

Claude RAVALEC, CCI MBO , Service Vie Consulaire, 1 place du 19ème RI 29200 BREST

Membres suppléants :

Lionel BONDU, CCI MBO, Service Vie Consulaire, 1 place du 19ème RI 29200 BREST

12) au titre du financement de l'agriculture :

Membre titulaire :

M François SIMON, Kervennan 29870 LANNILIS

13) au titre des fermiers métayers :

Membre titulaire :

M. Rachel MARIETTE – Kerlastre – 29800 PLOUDIRY

Membres suppléants :

M. Laurent GUENNOG – Kerlojean – 29470 LOPERHET

Mme Sabrina SUIGNARD – Ty bol Stum – 29530 PLONEVEZ PORZAY

14) au titre des propriétaires agricoles : (Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale)

Membre titulaire :

Hélène BEAU de KERGUERN, Le Quilio 29380 BANNALEC

Membres suppléants :

Servane de THORE, Menez Kamp 29540 SPEZET

Jean Yves GARREC, Becherel 29550 PLONEVEZ PORZAY

15) au titre de la propriété forestière :

Membre titulaire :

Cyrille CORMIER – Route des carrières – 29690 HULEGOAT

Membre suppléant :

Yves RIOU – Keraden - 29690 BERRIEN

16) au titre d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore :

Membre titulaire :

François PICHODOU, 9, Allée de Kéraden 29720 PLONEOUR LANVERN

Membres suppléants :

Pierre PERON, Liny 29530 LANDELEAU

Jean MOYSAN, Corré Beuzit 29800 LANDERNEAU

Membre titulaire :

Jean Jacques LOHEAC, Kerdano 29630 ST JEAN DU DOIGT

Membres suppléants :

Bernard TREBERN, Gouesven 29120 PLOMEUR

Arnaud CLUGERY, Eau et Rivières, Espace Associatif, 6 rue Pen ar Créac'h 29200 BREST

17) au titre de l'artisanat :

Membre titulaire :

Michel GUEGUEN, Chambre de métiers et de l'artisanat 24 route de Cuzon CS 21037 29000 QUIMPER

Membre suppléant :

Jean-Paul LE CORRE, 42 Carn Louarn 29950 BENODET

18) au titre des représentants des consommateurs :

Membre titulaire :

M. le Président de l'association ou son représentant

19) au titre des personnes qualifiées :

M. Hervé LE SAINT, Mesguen 29430 LANHOUARNEAU

M. *Adrien* TANNEAU, Kernic – 29800 TREFLEVEZ

ARTICLE 2 :

La commission départementale associée, à titre d'experts, appelés à participer aux travaux sur demande du président de la commission, les différents organismes suivants :

le Président du Crédit Mutuel de Bretagne, 6 Boulevard Duplex 29334 QUIMPER

le Directeur du lycée agricole de Bréhoulou, Bréhoulou 29170 FOUESNANT

ARTICLE 3 :

L'ensemble des arrêtés antérieurs portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et la composition de la formation spécialisée de la CDOA appelée à donner un avis sur les dossiers relatifs aux GAEC sont abrogés.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le Préfet

SIGNE

Philippe MAHE